


CAREEFOUR DES CAMPEURS

2733 Ch. Vallée Missisquoi, Mansonville, Qué. J0E 1X0 Tel : (450) 292-3737 1-888-746-4140

RÈGLEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

-La saison débute le 8 mai et se termine le 20 septembre 2009.

-Frais de 1.00\$ pour tous messages 


- Les coûts pour les invités sont \$4.00 /pers. jour et \$6.00/pers. nuit (adulte) 16 ans +
\$2.00/pers jour et \$3.00/pers nuit (enfant) 5 ans +

- Des frais de \$200.00 vous seront chargés pour tout déménagement de site.

-Les saisonniers ne peuvent transformer ou modifier leur site et rajouter a leur roulotte sans permission du propriétaire

-Si vous décidez de vendre votre unité mobile (roulotte) la direction doit être avisé au moment de la mise en vente. Toutes roulottes ou tentes roulottes ayant plus de 20 ans (1989) ne pourront être vendu sur le site et ne seront acceptés que les roulottes années (1989 à 2009).

Le terrain devra être remis en bon état.

-Les invités des Saisonniers doivent quitter à 23 :00hre ou s'enregistrer pour la nuit 

Aucune tacks ou broches doivent être utilisées sur les tables à picnic.

Toutes cordes à linge doivent être enlevées à fin de la saison.

Aucune décoration, crochet, vis et métal ne doivent être installer ou fixer sur les arbres.

Toutes ordures ménagées, plastique, métal, ciment enfin tout ce qui ne doit pas être brûlé ne doivent être jetés aux 2 endroits (tas de branches) près du golf et (tas de feuilles à l'entrée du 3 services.

Sur ou en dehors du terrain, aucun creusage à cause des tuyaux et fils électrique sans avoir l'autorisation.

-TYPES D'ÉQUIPEMENT PERMIS:

1. Une seule habitation permise par terrain 

2. Aucune clôture n'est permise entre les sites

3. Sur votre terrain, ne seront acceptés que les remises de métal ou autre tente. La grandeur maximum devra être (5'x 7').

RÈGLEMENTS D'ORDRE SÉCURITAIRE

-La vitesse réglementaire est de 10km/h

-Il est interdit de circuler en Scooters, Bicyclettes électriques, Car électrique sur les chemins privés du Camping.

Tous 4 roues devront stationner à l'entrée du camping (stationnement devant dépanneur).

Aucun accès en 4 roues sur le camping.


-Il est interdit de circuler à bicyclette après 20h30


-Tous campeurs doivent stationner leur  sur leur terrain et non sur les sites libres


-Les foyers demeurent aux endroits assignés. Il est interdit de brûler des déchets 


-Les instruments bruyants tel que  etc... ne sont pas permis après 31 mai.

- Les ordures et le recyclage devront être déposés dans les endroits prévus à l'entrée du camping.

-Il est obligatoire de faire un  complet devant l'office, à l'entrée comme à la sortie -Le propriétaire ne pourra, en aucun cas, être responsable des dommages causés au locataire, à ses invités par un manque partiel ou total d'électricité, par le feu, le vol, les accidents, etc...

-Le chauffage  à l'électricité est prohibé

-Les  décoratives sont limitées à 10 par terrains- Les éteindre pour la nuit.

-Toutes armes tels que : frondes, carabines à plomb, fusil à air, les pétards, les feux d'artifices, les arcs de quelque nature sont strictement interdits 


-Les Campeurs doivent nous aviser  de tous bris observés sur le terrain

-Le Croquet et la Pétanque doit être sous surveillance d'un adulte.

RESTRICTIONS POUR ANIMAUX DOMESTIQUES


-Les animaux doivent être en laisse en tout temps

-Ils sont interdits à la plage, au lac, salle communautaire, terrain de jeux et golf

-Les  doivent être ramassés par le propriétaire.

-Si vous voulez baigner votre animal, le baigner à la rivière.

GOLF 9 trous, par 3 -Ne laisser aucun enfant sans surveillance jouer au golf.

-Les Greens  (les verts) se jouent avec un « putter » SVP faire attention aux Greens...


-Ne pas faire le parcours en sens inverse....


EAU: -Ne jamais laver véhicule ou V.R à l'eau courante

-Soyez raisonnable avec votre consommation d'eau

-Il est interdit de se laver dans le lac.

RÈGLEMENTS POUR VOTRE CONFORT ET BIEN-ÊTRE

-Les pelouses doivent être tondues toutes les 2 sem. A compter du 15 mai et jusqu'à la  fermeture. Dans le cas où la direction devrait faire la tonte des frais de 10\$ par coupe seront chargés. Ne jamais tondre le gazon avant 10 :00am.

-Heure d'ouverture : La barrière  s'ouvre à 8 :00am et se ferme à 11 :00pm

-Aucun bruit de moteur ne devrait être entendu avant 8 :00am, ceux qui désirent quitter avant, un stationnement est prévu à cet effet.

-Tout bruit ou musique pouvant incommoder votre voisin ne sera toléré 

-La direction se réserve le droit en tout temps d'aller vérifier le bon fonctionnement des appareils fonctionnant au propane (poêle – chauffage – etc.)

-La consommation de boissons alcooliques  doit se faire discrètement, la sobriété est de rigueur. Toute consommation de drogues et comportement immoral entraînera l'expulsion.

-Après 2 avertissements, la direction se réserve le droit d'expulsion.

-La direction se réserve le droit d'expulser toute personne qui ne respecte pas les règles.

-Chaque Saisonnier est responsable d'aviser ses invités de ces règlements.

CONCLUSION

Tous ces règlements ont pour but de rendre votre saison agréable, dans un cadre de sécurité, de propreté et de confort. Nous voulons que vous soyez fier de camper au Carrefour des Campeurs.

ACCEPTATION

J'ai pris connaissance des présents règlements et j'accepte de m'y conformer

NOM : _____

SIGNATURE : _____

DATE : _____

TERRAIN : _____